

Rentrée au service de restauration et d'hébergement

(Note de rentrée – document à conserver)

- Sauf changement de situation, **les élèves déjà inscrits au service de restauration** voient leur inscription reconduite en 2021/2022 selon les mêmes modalités qu'en 2020/2021. Rendez-vous sur le formulaire à renvoyer pour tout changement de situation : https://www.lycee-vauban-brest.ac-rennes.fr/IMG/pdf/formulaire_de_changement_de_situation.pdf
Si aucun changement n'est intervenu, vous n'avez rien à renvoyer.
- **Pour les nouveaux élèves : renseigner et transmettre la fiche de première inscription.**
- Pour accéder au service de restauration : présenter la carte d'identification distribuée gratuitement le jour de la rentrée. Elle est valable toute la scolarité.

I – NOUVEAUX ÉLÈVES DEMI-PENSIONNAIRES

Principe : un porte-monnaie associé à la carte est débité de 3,35 € à chaque passage au self
(prix du repas jusqu'au 31/12/2021.)

Plusieurs modalités d'approvisionnement de la carte vous sont proposées :

- ↪ Aux bornes interactives du lycée : par carte bleue, par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Vauban ou en espèces (pièces et billets de 5, 10 ou 20 €)
- ↪ Par carte bancaire sur Internet **à partir du 1^{er} octobre 2021** : créer un compte à partir de la page : <https://www.lycee-vauban-brest.ac-rennes.fr/-internat-.html>
- ↪ Par prélèvement automatique effectué chaque fin de mois si le solde de la carte est insuffisant (voir la fiche de première inscription pour la procédure)

II – NOUVEAUX ÉLÈVES INTERNES ou INTERNES EXTERNÉS

Principe : les frais d'internat sont forfaitaires et trimestriels

Tarifs du 1^{er} trimestre 2021 – 2022 calculés en fonction du nombre de jours d'ouverture :

- **Interne** (nuit + petit déjeuner + repas du midi et du soir) :
 - Second cycle 693.00 €
 - Étudiants CPGE 840.00 €
- **Interne externé** (petit déjeuner + repas du midi et du soir) :
 - Second cycle 561.00 €
 - Étudiants CPGE, BTS, DN MADE 680.00 €

Les étudiants des **classes de BTS et DN MADE** ne peuvent pas bénéficier de l'internat avec nuitée au lycée Vauban, mais peuvent bénéficier du régime interne externé et s'adresser au CROUS pour leur hébergement.

Plusieurs modalités de paiement vous sont proposées :

- ↪ **Par prélèvement automatique réservé aux lycéens non boursiers**
Compléter et retourner le mandat de prélèvement SEPA signé obligatoirement par le titulaire du R.I.B. fourni. Un échéancier des prélèvements vous sera adressé au cours du premier trimestre.
- ↪ **À réception de l'avis aux familles** : par chèque libellé à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Vauban, en espèces à l'intendance ou par paiement en ligne avec les codes d'accès communiqués par le lycée.

En cours d'année scolaire, prendre contact avec le service d'intendance (bureau 115) :

- ↪ Pour tout changement de coordonnées bancaires.
- ↪ Si votre enfant quitte l'établissement ou change de qualité en cours de trimestre.

